

UNION BASSIN
PÊCHE
ADOUR GARONNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2022

PÊCHE & PROTECTION
des milieux aquatiques

en Adour-Garonne

Sommaire

01 LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN ADOUR-GARONNE	4
Structuration	4
Indicateurs clés	5
Effectifs 2022	6
02 LA GOUVERNANCE	8
Instances décisionnelles	8
Représentation interne	9
Représentation extérieure	9
03 LES PARTENARIATS	10
La fédération nationale pour la pêche en france	10
L'agence de l'eau adour-garonne	11
Autres partenaires incontournables	11
04 LES RESSOURCES	12
Bilan et compte de résultat	12
Ce que finance la carte de pêche	13
05 L'ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ 2022	14
Participation à l'élaboration des politiques publiques en partenariat avec l'AEAG	14
Mission d'animation et de coordination	15
06 FOCUS : 1 FÉDÉRATION 1 ACTION	17
Les actions qui ont marqué l'année 2022	17



Rédaction : Aurélie L'Hostis - UFBAG. Crédits photos : © Laurent Madelon - FNPF, © FDAAPPMA 09, © FDAAPPMA 12, © FDAAPPMA 15, © FDAAPPMA 16, © FDAAPPMA 17, © FDAAPPMA 19, © FDAAPPMA 24, © FDAAPPMA 31, © FDAAPPMA 32, © FDAAPPMA 33, © FDAAPPMA 40, FDAAPPMA 46, © FDAAPPMA 47, © FDAAPPMA 48, © FDAAPPMA 64, © FDAAPPMA 65, © FDAAPPMA 81, © FDAAPPMA 82, © UFBAG. Conception graphique : Johana Larrousse - Graphiste Webdesigner. Impression : Noix de Cocom.

ÉDITO



Jean-Louis Molinié
Président

Avec comme mission première l'animation du réseau des fédérations du bassin, l'UF BAG contribue de manière remarquable à la valorisation des actions techniques qu'elles mettent en œuvre et à asseoir leur rôle et leur position au cœur des réseaux de production de données en matière de suivi et d'expertise sur les espèces piscicoles et les milieux aquatiques, en relation avec le SDAGE Adour-Garonne. Notre site internet www.ufbag.fr, mis en ligne l'an passé, nous a rendus plus visibles et permet de mettre en valeur nos missions et nos actions auprès du grand public et de nos adhérents.

Les milieux, dans le cadre de la politique de bassin, demeurent notre « cœur de mission » : la coordination du réseau de suivi des cours d'eau et du réseau de suivi de la qualité des lacs, l'approfondissement des pistes de mutualisation entre les fédérations du bassin autour de différentes thématiques (santé des poissons, étude sur la fenêtre de capture, photovoltaïque flottant...), l'étude BIOESOX, la communication

(site internet, vidéo sur la valorisation des missions techniques), l'éducation à l'environnement, sont à mettre à notre actif et ce ne sont que quelques exemples du travail réalisé.

Vos élus ont été particulièrement actifs durant toute l'année 2022 dans les différents instances de bassin qui se sont réunies en visioconférence et en présentiel : six séances du conseil d'administration de l'Agence, quatre comités de bassin, présidé depuis l'an dernier par Alain Rousset, le président de la région Nouvelle-Aquitaine, de nombreuses commissions de travail dans le cadre du comité de bassin ou du conseil d'administration où nous avons porté la voix de nos fédérations et apporté notre contribution au débat et à la construction des programmes. Différents dossiers ont été étudiés par ces nombreuses instances dont en particulier la gestion de la crise due à la sécheresse qui a durement frappé le bassin en 2022 et son corollaire, la gestion quantitative, mais également la « politique apaisée de la continuité écologique » dans le contexte de la Loi Climat et résilience et bien évidemment la révision du SDAGE pour la période 2022-2027 et son PDM (programme de mesures), ainsi que le PGRI (plan de gestion du risque inondation) qui ont été adoptés à l'occasion du comité de bassin du 10 mars 2022.

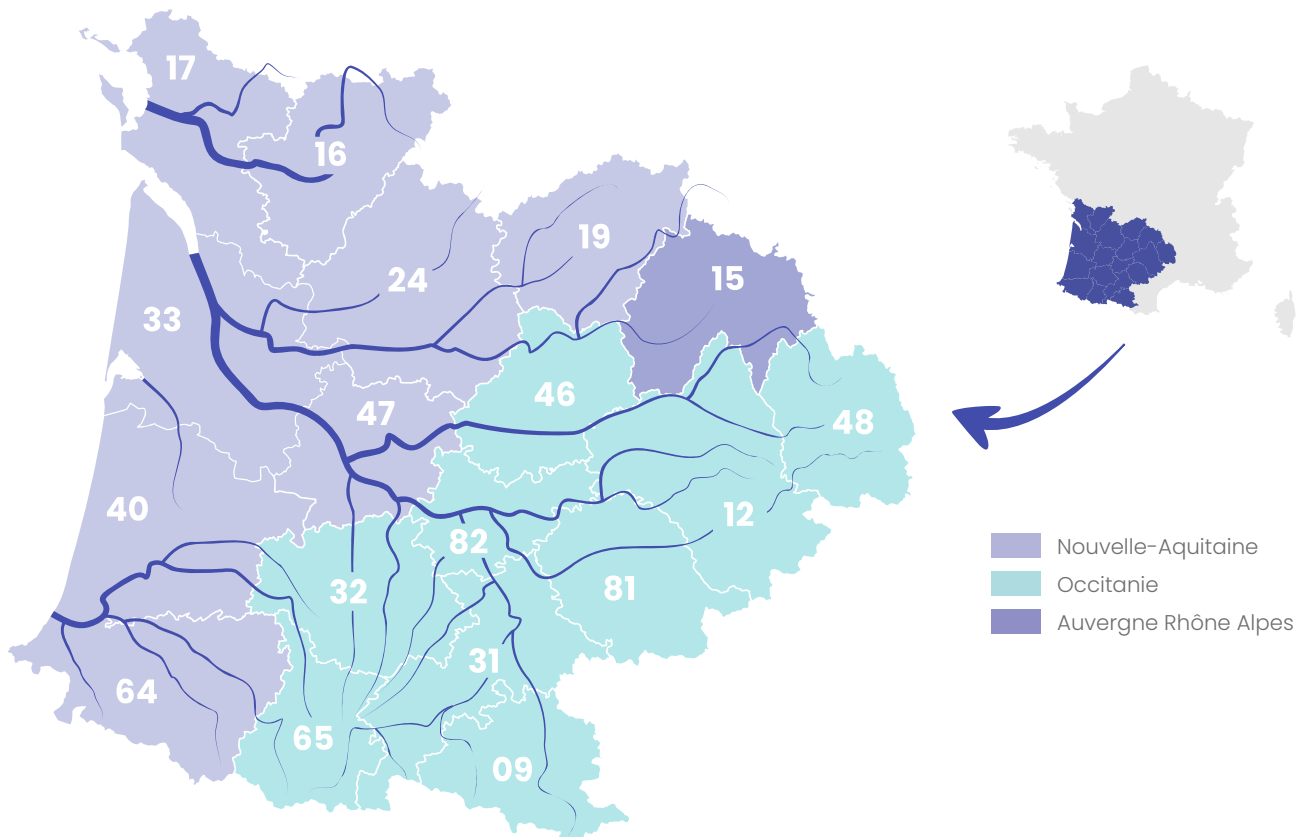
Je souhaite rappeler également qu'en Adour-Garonne, nous continuons de très bien utiliser l'outil « accord cadre » : le montant total des aides apportées aux 18 FDAAPPMA du bassin par l'Agence en 2022 aura été de 2,02 M€ (dont 1,73 M€ au titre du volet 1) soit un retour au niveau de 2019 (1,98 M€), après une année 2021 exceptionnelle (2,49 M€) ce qui correspond à un retour de 125 % par rapport au montant de la redevance milieux aquatiques prélevée sur le bassin en 2022.

Au-delà des chiffres, c'est bien sûr la qualité du travail au service des milieux aquatiques qui doit être remarquée : les fédérations de notre bassin sont souvent à la pointe et leur bilan, comme celui de l'UF BAG est à mettre en exergue !

Enfin, concernant la révision des deux PLAGEPOMI (Adour et cours d'eau côtiers ainsi que Garonne, Dordogne, Charente, Seudre et Leyre) pour la période 2022-2027, la bataille juridique a continué en 2022 avec comme objectif la protection et la préservation des espèces de poissons migrateurs menacés de disparition (grande alose, lamproie...) pour lesquelles nous mettons en œuvre, grâce à nos associations migrateurs (MIGADO et MIGRADOIR), des programmes ambitieux pour la restauration des poissons migrateurs. Ces actions démontrent encore une fois, si c'était nécessaire, notre engagement en faveur des espèces et des milieux.

L'UF BAG continuera dans les années à venir d'œuvrer au service de l'intérêt général afin de consolider notre position et celle de nos fédérations en tant qu'acteurs essentiels pour la préservation des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne.

01 LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN ADOUR-GARONNE



STRUCTURATION

L'union de bassin, entité de coordination

L'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne - UF BAG - est l'une des 6 unions de bassin que compte le vaste tissu associatif de la pêche de loisir.

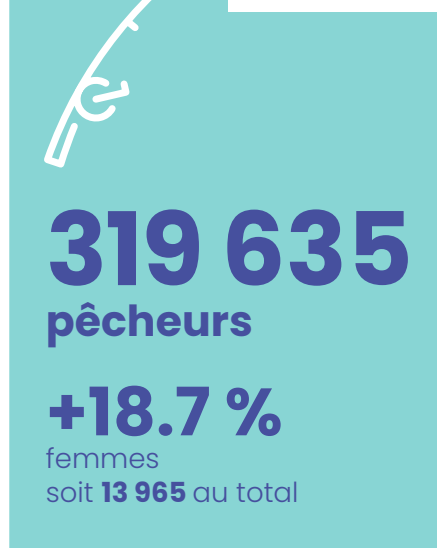
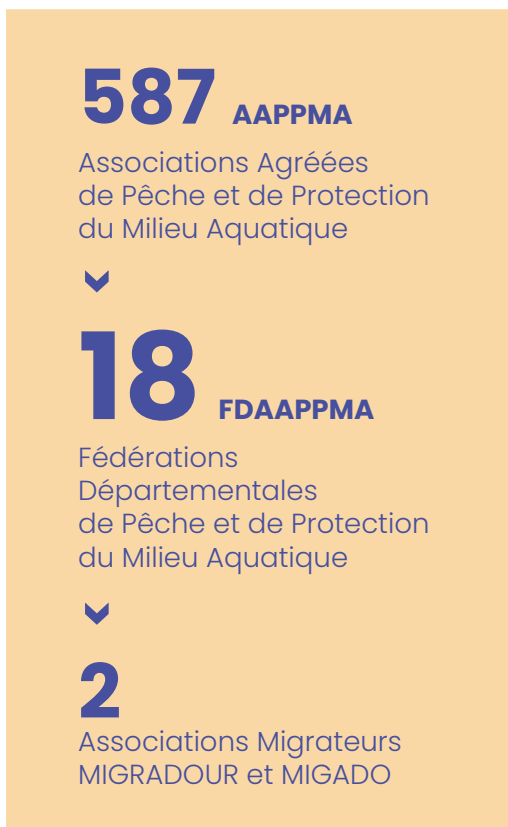
Créée en 2007 conformément à la loi 1901, avec pour objet la **concertation** entre ses 18 fédérations membres et la **coordination** de leurs actions à l'échelle du bassin Adour-Garonne, l'UF BAG assure un rôle de relais et d'interface entre les fédérations départementales de son territoire, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, principalement sur les dossiers relatifs à la protection des milieux aquatiques.

Sa mission

Structurer et animer le réseau des fédérations de manière à concourir, en toute cohérence et dans un esprit de partage d'expérience et de mutualisation des moyens, à :

- La préservation et à la restauration des milieux aquatiques
- L'entretien et à la surveillance du domaine piscicole
- La valorisation du patrimoine naturel aquatique
- L'éducation à l'environnement

LES INDICATEURS CLÉS



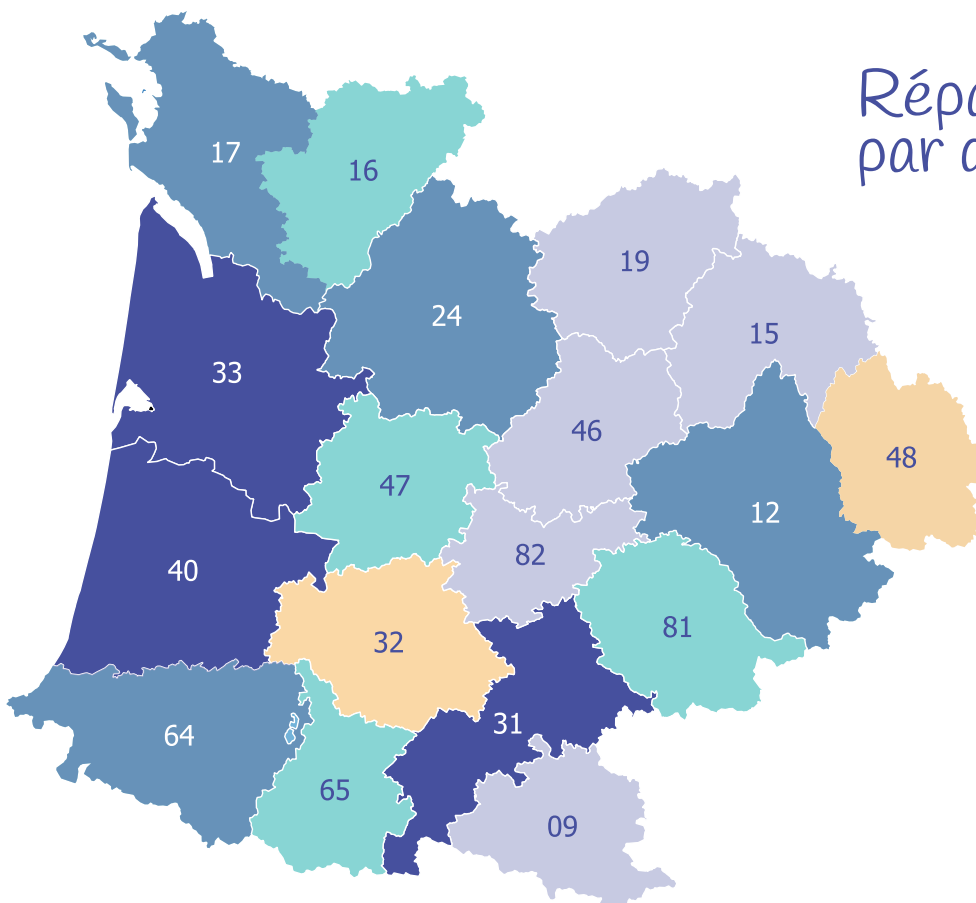
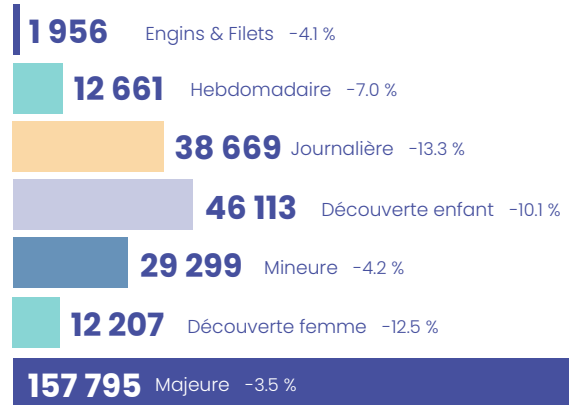
EFFECTIFS D'ADHÉRENTS PÊCHEURS 2022

Répartition
par type de
cartes

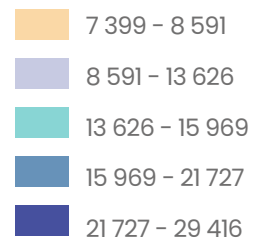
TOTAL

Cotisations Pêche
Milieux Aquatiques

298 700 (-6,55%)



Répartition
par département





02 LA GOUVERNANCE

INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le bureau



J-Louis Molinié
Président - 47



Norbert DELPHIN
1^{er} Vice-président - (31)
Zone Garonne amont



Daniel BOURDIE
Vice-président - 33
Zone Garonne aval



J-Luc CAZAUX
Vice-Président -65
Zone Adour



J-Michel RAVAILHE
Vice-Président - 24
Zone Dordogne



Gilles BRICHET
Vice-Président - 17
Zone Charente



Francis TOURON
Trésorier général - 47



René DELCROS
Secrétaire général - 82

Le conseil d'administration

> **Jean BOYER** - 81

> **Olivier BRIARD** - MIGRADOUR

> **Patrick CHABRILLANGES** - 19

> **François CHENEL** - 64

> **Jean COUDERC** -12

> **Bruno DENISE** - 15

> **Jean-Pierre DIMON** - 09

> **Mathieu LABROUSSE** - 16

> **André LESAGE** - 40

> **René LOUBET** - 32

> **Patrick PLANUL** - 48

> **Patrick RUFFIE** - 46

REPRÉSENTATION INTERNE

Fédération Nationale pour la Pêche en France

› Membres du Bureau

Patrick RUFFIE - 46 : 3^{ème} Vice-président
Jean-Michel RAVAILHE - 24 : membre

› Membres du Conseil d'Administration

Daniel BOURDIE - 33
Gilles BRICHET - 17
Jean-Luc CAZAUX - 65
Norbert DELPHIN - 31
Marc GEORGER - 15
Mathieu LABROUSSE - 16

› Commission Budget et suivi financier

Patrick RUFFIE - 46

› Commission Promotion Communication

Norbert DELPHIN - 31
Patrick RUFFIE - 46

› Commission Technique

Daniel BOURDIE - 33
Mathieu LABROUSSE - 16

› Commission Législation Règlements & Statuts

Jean-Michel RAVAILHE - 24

› Commission Eau Protection Milieu Aquatique & Biodiversité

Jean-Luc CAZAUX - 65
Marc GEORGER - 15
Mathieu LABROUSSE - 16

› Commission Développement Loisir Pêche

Daniel BOURDIE - 33
Gilles BRICHET - 17
Norbert DELPHIN - 31

› Commission Pêche professionnelle

Jean-Michel RAVAILHE - 24

Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir

Jean-Luc CAZAUX - 65 : Administrateur

REPRÉSENTATION EXTÉRIEURE

Agence de l'Eau Adour-Garonne

› Conseil d'administration / Commission Programme, finances et évaluation / Commission des aides

Jean-Louis MOLINIE - 47

Comité de Bassin

› Séances plénières

Ingrid BAILLOT - 33
Jean-Luc CAZAUX - 65
Aurélia L'HOSTIS - UFBAG
Jean-Louis MOLINIE - UFBAG

› Commission planification

Aurélia L'HOSTIS - UFBAG

› Commission du milieu naturel (CMN)

Ingrid BAILLOT - 33
Gilles BRICHET - 17
Jean-Luc CAZAUX - 65
Patrice JAUBERT - 46
Aurélia L'HOSTIS - UFBAG
Jean-Louis MOLINIE - UFBAG

COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Alain DALY - 24 / Dominique DUPHIL - 33
Alain LARTIGUE - 47

COGEPOMI Adour fleuves côtiers

Jean-Luc CAZAUX - 65 / André DELAIRE 40

Commission de bassin pour la pêche professionnelle

Jean-Paul GIRARD - 17 / Jean-Michel RAVAILHE - 24

03

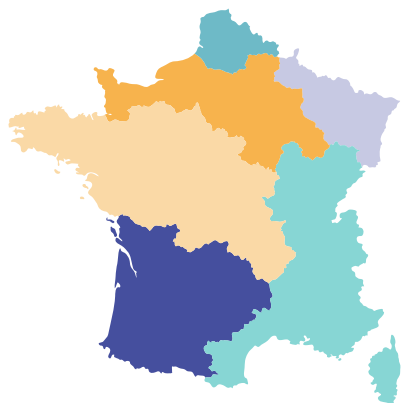
LES PARTENARIATS

LA FÉDÉRATION NATIONALE POUR LA PÊCHE EN FRANCE Soutien de relais régionaux

Les unions régionales, jusqu'alors simples circonscriptions électorales pour la plupart d'entre elles, s'affichent évidemment comme des candidates idéales pour jouer ce rôle de relais. Relais essentiel à la coordination des fédérations pour le «faire connaître» de sa politique et des actions qu'elle réalise, la FNPF s'est ainsi engagée à participer annuellement au financement des unions régionales.

Depuis 2016, le réseau s'organise, au regard de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), en nouvelles structures supra départementales :

6 UNIONS DE BASSIN



Territoire

Les 6 bassins hydrographiques

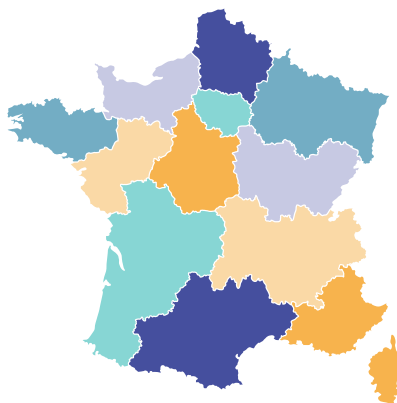
Mission

La coordination des projets de préservation des milieux aquatiques.

Partenaire privilégié

Les agences de l'eau

12 ASSOCIATIONS RÉGIONALES



Territoire

Les 12 régions administratives.

Mission

La mise en place de stratégies de développement des territoires et du tourisme par le biais de la pêche de loisir.

Partenaire privilégié

Les conseils régionaux



Les missions soutenues par la FNPF

- › Structurer et animer le réseau des FDAAPPMA
- › Renforcer la participation des FDAAPPMA dans l'élaboration des politiques publiques
- › Informer et sensibiliser les FDAAPPMA et leur AAPPMA pour une meilleure prise en compte des enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques, le loisir pêche et les espaces piscicoles
- › Valoriser les actions techniques subventionnées
- › Participer à la sensibilisation des riverains de cours d'eau et/ou de syndicats de rivières sur les missions des FDAAPPMA
- › Soutenir les FDAAPPMA dans leurs missions de promotion et de développement du loisir pêche
- › Favoriser et participer à l'organisation de projets de formation à destination des élus et collaborateurs des FDAAPPMA
- › Favoriser la mutualisation de moyen
- › Favoriser la mise en oeuvre d'une stratégie de communication régionale et/ou de bassin sur la base et en relais de la stratégie nationale

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Des contrats pluriannuels pour une action à grande échelle

La signature, en 2012, d'un accord cadre national entre le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et la FNPF, renforce les partenariats existants entre les fédérations et les six agences de l'eau au cours des 10^{èmes} programmes.

Sur le bassin Adour-Garonne, cet accord cadre national se décline sous la forme de contrats pluriannuels, établis entre l'agence et chacune des 18 fédérations du bassin.

Dans ce contexte, l'agence apporte un soutien financier aux fédérations pour la réalisation, en régie, d'actions en matière de planification, de connaissance, de suivi et de restauration physique des milieux, d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage mais également en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les conventions de partenariat courent sur la période des programmes d'intervention de l'agence (2012/2018).



Un partenariat en 2 dimensions

L'agence de l'eau Adour-Garonne soutient le milieu associatif de la pêche de loisir dans une dimension départementale pour le volet opérationnel et l'expertise, à travers l'action des fédérations, et dans une dimension de bassin pour le volet coordination et valorisation, à travers l'action de l'UFBAG.

AUTRES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

Une équipe pluridisciplinaire



04 LES RESSOURCES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Bilan

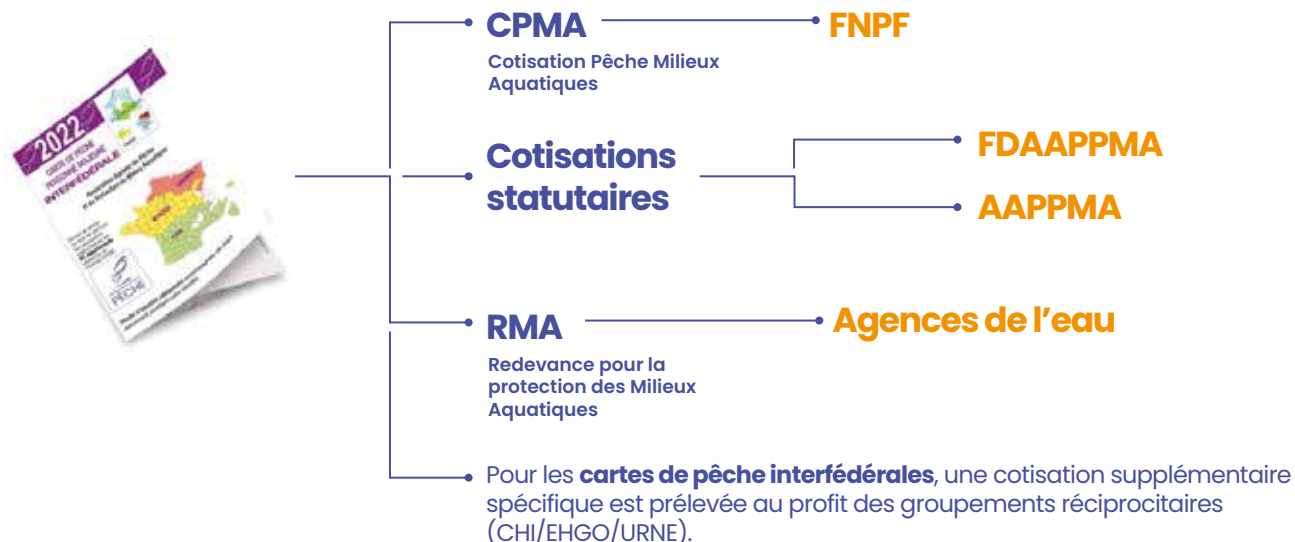
	2022	2021		2022	2021
Actif			Passif		
Actif immobilisé	67 587 €	829 €	Capitaux propres	158 437 €	156 653 €
Actif circulant	195 628 €	184 407 €	Provisions pour risque et charges	422 €	1 922 €
			Dettes	36 769 €	26 662 €
Total général	263 215 €	185 236 €	Total général	195 628 €	185 236 €

Compte de résultat

	2022	2021		2022	2021
Charges			Produits		
Charges courantes d'exploitation	152 618 €	117 105 €	Subventions d'exploitation	106 482 €	77 150 €
Dotations aux amort. et dép	829 €	2 012 €	Autres produits	47 712 €	51 255 €
Autres charges	44 €	47 €	Produits exceptionnels	- €	364 €
Charges exceptionnelles	57 €	- €	Produits financiers	1 138 €	431 €
Total général	153 548 €	119 164 €	Total général	155 332 €	129 200 €
Résultat	1 784 €	10 036 €			

CE QUE FINANCE LA CARTE DE PÊCHE

Répartition des Cotisations



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques

GRANDES LIGNES DE LA RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DE LA FNPF

0,5 M€ Aide à la structuration des Unions de bassin et Associations régionales

0,6 M€ Aide à la structuration des associations migrateurs

4,6 M€ Pour missions nationales : communication, gestion des cartes de pêche, représentation, coordination

4,8 M€ Aide aux actions des fédérations départementales et associations migrateurs

12,1 M€ Aide à l'emploi dans les fédérations départementales
370 postes aidés au sein des 94 fédérations

22,6 M€

Total

05

L'ESSENTIEL DE 2022

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES *en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne*

Les structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) siègent depuis de nombreuses années dans les diverses instances du conseil d'administration de l'agence de l'eau et du comité de bassin. Elles y assument notamment leur rôle en soutenant la préservation des milieux aquatiques et en veillant à la bonne compatibilité de la pêche de loisir avec les autres usages.

L'UF BAG a 4 élus qui participent aux séances plénières du Comité de bassin. Cette instance s'est réunie les 29 juin, 11 octobre (CB extraordinaire sécheresse) et 8 décembre 2022. Les politiques publiques de l'eau y sont débattues et chacun peut y présenter son point de vue et y défendre ses intérêts, pour l'UF BAG la protection des milieux aquatiques et la gestion quantitative de l'eau. Les élus participent également aux différentes commissions comme la commission des Milieux Naturels et Aquatiques, inondations, de planification, ou encore le CA de l'Agence. Il s'agit d'un investissement personnel important mais nécessaire pour mettre l'UF BAG au centre des politiques publiques sur l'eau.

Ainsi l'UF BAG a continué à travailler sur la **révision du SDAGE** - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2022-2027 plus particulièrement sur l'orientation D « Préserver et restaurer les milieux aquatiques », notamment sur la proposition D27. La D27 est la mesure concernant la gestion concertée des ressources et du patrimoine piscicole et plus particulièrement la question des rempoissonnements des masses d'eau (en très bon état, bon état et état dégradé). L'UF BAG a expliqué avec pédagogie comment sont réalisés les empoissonnements et dans quels contextes (PDPG), tout ceci étant très réglementé. Après de nombreux échanges avec les FD et le secrétariat technique de bassin (OFB), une solution commune satisfaisante pour les deux parties a été trouvée et rédigée pour le nouveau SDAGE.

Elle a également participé à la politique apaisée pour le **rétablissement de la continuité écologique** et à la consultation sur la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne en coordonnant les retours des fédérations avant relais à l'AEAG.

MISSION D'ANIMATION ET DE COORDINATION *Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau*

Dans son rôle de coordinatrice, l'UF BAG favorise la connexion des réseaux de suivis FD avec ceux pilotés par l'agence de l'eau et par l'OFB notamment concernant la qualité des cours d'eau. En 2022, un suivi des données physico-chimiques des stations échantillonnées devient obligatoire pour une meilleure utilisation des données IPR et I2M2 récoltées par les FD. Ainsi 12 Fd sur 18 avec l'UF BAG ont suivi une **formation prélèvements d'eau** dispensée par l'OIEau et prise en charge par l'AEAG.

Au total ceux sont 4 sessions de formation qui ont été réalisées avec près de 45 participants au total. Les FD ont ainsi pu **consolider leurs connaissances sur l'entretien et surtout la maintenance de leur matériel de mesure en cours d'eau**.

Un support technique a été apporté tout le long de 2022 par l'OIEau sur ce sujet. L'UF BAG continue son travail au sein du groupe de travail thermique en continu sur le bassin Adour-Garonne.

Formation aux prélèvements d'eau © UFBAG



Réseau de suivi de la qualité des lacs

Mis en place depuis 2015, le suivi de la qualité des lacs sur les masses d'eau inférieures à 50 ha réalisé par les fédérations, en complément de celui effectué dans le cadre de la DCE, permet à l'AEAG d'obtenir des éléments de compréhension sur ces masses d'eau.

En 2022, ceux sont 16 sites qui ont été suivis par 10 FD (09,31,32,33,46,47,48,65,81 et 82). L'année 2022 a été marquée par l'arrivée de Amélie Cossais, la nouvelle chargée d'études lacs de l'AEAG.

L'UFBAG a assuré la liaison entre les FD, l'AEAG et les laboratoires d'analyses et participé aux campagnes de terrain en accompagnant les FD sur site. De plus il a été décidé de faire un **bilan du Réseau de suivi de la qualité des lacs** depuis sa création et d'en tirer des conclusions utilisables par les gestionnaires et pour le futur du réseau. Cette étude sera réalisée par un bureau d'étude et entièrement financée par l'AEAG, qui s'occupe de lancer un marché public en 2023. L'UFBAG et les FD participeront à la rédaction du cahier des charges techniques avec Amélie.

Coordination et suivi du projet sur le brochet aquitain

Pour faire suite à ATLASESOX, l'UFBAG a mis en place une **nouvelle convention de partenariat** pour le projet BIOESOX. Rédigée entre le MNHN, l'Université de Lorraine et l'UFBAG, elle vise à étudier les premiers stades de développement du brochet aquitain et d'essayer de les comparer avec ceux du brochet classique *Esox lucius*.

En 2022, l'Aquarium du Limousin a rejoint le projet et servira de site pour faire grandir les œufs de brochets aquitains (proximité géographique par rapport au département des Landes). L'UFBAG a rédigé un avenant à la convention dans ce sens.

Comme précédemment, les prélèvements des œufs de brochet aquitain sur le terrain ont été réalisés dans les Landes avec la participation de la FD40, pour l'année 2 de la convention. La FD64, en complément de cette étude, réalise également un test d'élevage en

pisciculture du brochet aquitain avec l'AAPPMA du Pesquit. Il sera intéressant de comparer les différents résultats. De plus, les résultats obtenus en 2021 sur les premiers stades de vie d'*Esox aquitanicus* ont été présentés par Gaël Denys, chercheur à Patrinat-MNHN-OFB, aux Rencontres d'Ichtyologie Françaises 2022 à Paris en mars.



Coordination et mutualisation

L'UFBAG a coordonné plusieurs thématiques communes aux 18 fédérations et a organisé plusieurs séminaires techniques sur le bassin Adour-Garonne :

- **le réseau Thermie** avec le groupe de travail DREAL, AEAG, FD, OFB, UFBAG. Un guide méthodologique thermie en continu a été rédigé et transmis à tous les acteurs du bassin Adour-Garonne. Les FDI9 et 12 ont largement contribué à la rédaction de ces documents techniques.

- **les maladies émergentes des poissons sauvages d'eau douce** dans le cadre du groupe de travail pathologies des poissons UFBAG. Les présentations de ce séminaire ont été réalisées par les docteurs vétérinaires aquacoles Patrick Girard et Armand Lautraite. Cette journée a regroupé 40 participants sur l'ensemble du bassin (FD des AR Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, Associations migrateurs, OFB, etc.)

- **l'ADNe** avec une présentation de Gaël Denys, chercheur à Patrinat-MNHN-OFB afin d'apporter un support technique aux FD qui commencent à réaliser ces études. Les FD ont également pu présenter et échanger entre elles sur les travaux qu'elles réalisent (poissons, écrevisses, prix, prestataire, etc.).

- **le photovoltaïque flottant en plans d'eau et impact sur les milieux aquatiques**, présentation réalisée en visioconférence par Julien Cucherousset, chercheur CNRS. C'est la seule étude actuellement sur le sujet en Europe. A la suite de cette présentation, l'UFBAG a mis en place un drive PV afin de pouvoir y déposer des

documents sur le sujet et de la bibliographie afin d'aider les FD à rédiger des argumentaires d'expertise parfois demandés dans le cas d'étude d'impact.

- **le recensement des outils pédagogiques** utilisés par les FD dans le cadre de l'éducation à l'environnement a été réalisé. Le but étant de créer une base de données des outils qui pourront être partagés par les FD (prêt, échange etc.) à l'échelle du bassin.

De plus dans le cadre de la mise en valeur du réseau des SAPL UFBAG et FD,

- **le site internet de l'UFBAG** a été mis en ligne en mars 2022. Il a été réalisé brillamment par Johana Larousse, webdesigner. Il apporte à l'UFBAG une visibilité beaucoup plus importante qu'avant.

- **un clip vidéo de valorisation des missions techniques** des FD du bassin a été tournée et réalisé en avril 2022 par Ymotion (Fabrice Youbi) en collaboration avec l'ARPNA et l'UFBAG.



06

FOCUS :

UNE FÉDÉRATION > UNE ACTION

LES ACTIONS QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2022

Des actions toutes aussi diversifiées qu'innovantes, soutenues par de nombreux partenaires techniques et financiers.

AMENAGEMENT ET GESTION D'ESPACES NATURELS

Tarn - 81

Une première nationale, pêcheurs et chasseurs associés pour la gestion d'un espace naturel remarquable

Tarn-et-Garonne - 82

Développement du loisir pêche et amélioration de la fonctionnalité des milieux sur le plan d'eau de Malivert commune de Molières

Corrèze - 19

Aménagement de la Montane au moulin du Soleil à Tulle

RESSOURCE EN EAU, ASSECS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Charente - 16

Des assecs et des pêches de sauvetages, encore et toujours

Charente-Maritime - 17

Mesure de l'impact et de la pression des prélèvements en eau sur les milieux aquatiques

Haute-Garonne - 31

Impact des conditions climatiques sur les missions de la fédération

Cantal - 15

Analyse d'impact de la sécheresse sur les cours d'eau

PRÉDATION ET LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Dordogne - 24

Lutte contre la prédation du grand cormoran sur les populations piscicoles

Gers - 32

Préservation d'une population d'écrevisses à pattes blanches

Lot - 46

Lutte contre l'impact de l'Écrevisse de Californie sur les populations d'écrevisses autochtones

RESTAURATION D'HABITATS

Lozère - 48

Etude de la restauration morphologique du ruisseau du Tombatou

Pyrénées-Atlantiques - 64

Restauration d'une frayère à Brochet Aquitain

Landes - 40

Restauration d'une zone d'expansion de crue et de reproduction piscicole sur le fleuve adour

ETUDE ET SUIVI DES POPULATIONS PISCICOLES

Gironde - 33

Des premiers signes d'amélioration de la qualité du peuplement piscicole de la Saye !

Lot-et-Garonne - 47

Etude des tendances temporelles de populations piscicoles en Lot-et-Garonne

Hautes-Pyrénées - 65

Evaluation de l'aménagement d'abris piscicoles dans la Neste d'Aure

ÉTUDE D'IMPACT & DIAGNOSTICS DE L'ÉTAT DES MILIEUX

Ariège - 09

Zoom sur l'Aujolle pour comprendre le lien entre effondrement de la population de truite fario et PKD

Aveyron - 12

Etude de l'influence thermique des retenues

81 Une première nationale, pêcheurs et chasseurs associés pour la gestion d'un espace naturel remarquable

TARN

Sous l'impulsion des fédérations de pêche et des chasseurs, leurs Fondations respectives ont acheté, conjointement et avec le soutien financier de nombreux partenaires institutionnels.

Ce plan d'eau de 19ha et 14^{ème} plus importante surface en eau du département, a été largement façonné par l'extraction de gravier et par l'agriculture. Il fait partie d'un corridor écologique en « pas japonais » composé de plans d'eau avoisinant la rivière Agout, classée Natura 2000. Il constitue un lieu de repos et de nourrissage pour les oiseaux migrateurs gagnant leur zone de nidification ou d'hivernage.

Les fédérations vont travailler sur ce site pour mener à bien une gestion transversale, mutualisant leurs compétences aussi bien en matière de gestion des milieux que d'éducation à l'environnement ou d'action en faveur des loisirs de pleine nature.



Projet soutenu par : Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout et commune de Serviès, le lac de Serviès

Le premier Comité de Pilotage réunissant les partenaires institutionnels et techniques du territoire s'est tenu en avril 2022. Par la suite, en présence de nombreux élus régionaux et départementaux, afin d'officialiser publiquement l'acte foncier ainsi que le lancement du projet de valorisation du site, l'inauguration s'est déroulée le 19 mai 2022.

Le projet a été désigné lauréat des T d'Oc 2022 dans la catégorie « transition écologique » !

82 Développement du loisir pêche et amélioration de la fonctionnalité des milieux sur le plan d'eau de Malivert

TARN-ET-GARONNE

- Réalisation de deux grands pontons de pêche de 15 m chacun dont un accessible aux PMR
- Réalisation d'un abris pêche derrière le ponton PMR
- Réalisation d'une frayère pour poissons phytophile d'environ 800 m²
- Création d'habitats piscicole en pied de berges par abattage de quelques arbres
- Restauration d'un ponton PMR et mise aux normes actuelles



AMENAGEMENT ET GESTION
D'ESPACES NATURELS

19 Aménagement de la Montane au moulin du Soleil à Tulle

CORRÈZE

Des travaux de confortement été planifiés sur la rive gauche de la Montane au Moulin du Soleil (sur les communes de Laguenne sur Avalouze et de Tulle). Les collectivités piscicoles ont profité de cette opportunité pour faire un apport de blocs sur la zone. Le tronçon se situe entre le pont de la route de « Poumagne » et la passerelle de l'entrée à l'ESAT. L'objectif était d'améliorer l'habitat pour les poissons sur ce site. Ces blocs permettent d'augmenter la capacité d'accueil sur ce tronçon, surtout en période d'étiage. C'est l'entreprise Lascaux TP qui a réalisé les travaux.

- La longueur du tronçon est de : 52,5 m
- La largeur moyenne en eau est de : 5,67 m

Les blocs qui étaient présents dans la Montane ont été conservés et un apport a été réalisé sur l'ensemble du linéaire.



L'aménagement a un fonctionnement optimal en période d'étiage (période qui est la plus contraignante en termes de capacité d'accueil, car c'est la période où l'hydrologie est la moins importante). L'objectif était de resserrer le lit en eau, à l'étiage sur ce tronçon, pour des débits supérieurs au module, l'aménagement constituera des zones de refuge pour les poissons.

Afin de limiter l'impact des aménagements sur l'accumulation d'encombres durant les crues, les blocs sont noyés lors des crues (les corps flottants passent alors au-dessus).

RESSOURCE EN EAU, ASSECS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

16 Des assecs et des pêches de sauvetages, encore et toujours

CHARENTE

2022, une année tristement record pour les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles charentais ! Alors que l'hiver et le printemps affichaient des déficits pluviométriques importants, aucune mesure à la hauteur des enjeux n'étaient prise par la Préfète de Charente. C'est ainsi que dès le 1^{er} août, 963 kms de cours d'eau (sur les 1 873 kms suivis) étaient à sec ou en rupture d'écoulement.

La fédération est alors intervenue en pêche de sauvetage à partir du 28 juillet sur l'Aume-Couture. Une vingtaine de journées d'interventions auront été réalisées dans des conditions caniculaires, jusqu'au 22 septembre 2022. Elles auront permis de sauver la faune piscicole (478 truites fario, 348 brochets, 1026 anguilles, 65 lamproies de planer, 12 chabots, 16 sandres) sur environ 13,5 km de



cours d'eau. Cela paraît bien dérisoire eu égard aux 1 283 kms de linéaire asséché ou en rupture d'écoulement, constatés au 15 septembre 2022, sur les cours départementaux suivis dans le cadre de notre réseau de suivi des écoulements.

Pour exemple, un cours d'eau comme la Nouère, qui avait fait l'objet d'une restauration de la continuité écologique sur les 4 ouvrages les plus aval, doublé d'une restauration hydromorphologique ambitieuse (plusieurs centaines de milliers d'euros de financement public investi) et efficace (forte augmentation de la densité / biomasse de truite fario en 2 ans seulement) s'est retrouvé asséché sur 75% de son linéaire...

RESSOURCE EN EAU, ASSECS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

17 Mesure de l'impact et de la pression des prélèvements en eau sur les milieux aquatiques

CHARENTE-MARITIME

Fortement marqué par un déséquilibre entre ressource en eau disponible et besoins des usages, la quasi-totalité du département classée depuis 1994 en Zone de Répartition des Eaux (« zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins » R-211-71 du CE). Pour mesurer l'impact et communiquer sur la pression de prélèvement sur les milieux aquatiques, la fédération a mis en place, en 2005, un suivi des linéaires d'écoulement en période estivale tous les 15 jours, du 15 juin au 1^{er} octobre.



Un travail important d'harmonisation a précédé une exploitation approfondie des données. En effet, depuis 2005, les référentiels de cartographie de cours d'eau, le protocole et le linéaire suivi - passé de 450 à 1 500 km - ont évolué.

Nous avons développé plusieurs indicateurs de l'état du milieu à des fins de communication et



■ Fréquence d'apparition des assecs et ruptures d'écoulement : 71,5% - 100%

de mise en valeur du suivi. Enfin, la recherche de corrélation entre le linéaire d'assecs et la débitimétrie / piézométrie a été menée.

L'analyse des résultats ne montre aucune évolution significative des linéaires d'écoulement sur la période d'étude et confirme un attendu : la mise en évidence de seuils de gestion inadaptés pour préserver les cours d'eau du franchissement des DOE, DCR et des assèchements.

Cet indicateur de l'état du milieu, complémentaire au réseau ONDE, peut contribuer à l'amélioration des connaissances du fonctionnement nappes-rivière. L'étude bilan réalisée va permettre d'alimenter les débats au sein des PTGE dans l'objectif de faire évoluer les seuils de gestion de crise et de préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques en période estivale.

31 Impact des conditions climatiques sur les missions de la fédération

HAUTE-GARONNE

Les conditions climatiques de 2022 ont engendré une demande forte en termes de sauvetages, de communications et de sensibilisation en relation avec les assecs et fortes chaleurs.



Les partenaires en relation avec les systèmes de réalimentations ont proposé des mesures d'économies d'eau liées à la coupure de canaux. En lien direct avec les cours d'eau sur la montagne Noire (VNF canal du midi), le système Neste (réalimentation rivières gasconnes) et canal de saint Martory (réseau 31), ils déterminent le fonctionnement de ces cours d'eau depuis leur création aux 18-19^{ème} siècles. Une activité particulière a été d'expliquer l'impossibilité de réaliser des sauvetages efficaces lors des fortes



chaleurs, notamment lors des comités de l'eau. Nos agents de développements ont suivi la réduction des débits sur les canaux afin de permettre d'économiser l'eau sans provoquer de surmortalités piscicoles. Des surveillances et sauvetages ont été réalisés sur l'ensemble du réseau hydrographique. Pour le reste des actions, les phases de canicules ont engendré des annulations d'animations. Les inventaires initialement prévus au PDPG ont été reportés en 2022, et des têtes de bassins en débits permanent ont été assecs ce qui présage d'un état initial particulier en 2023.

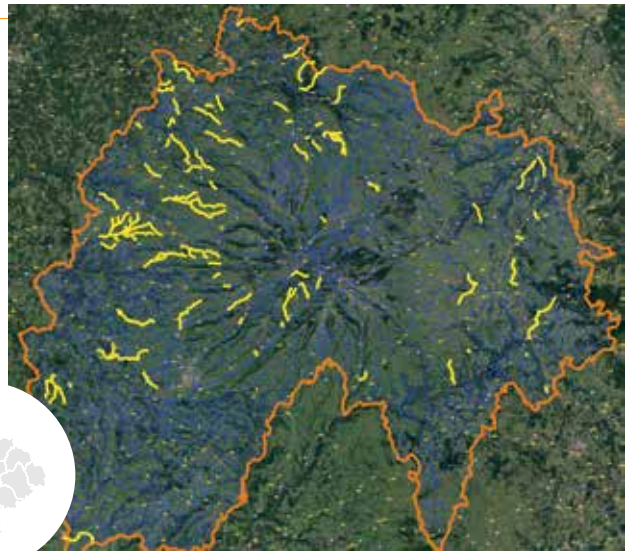
RESSOURCE EN EAU, ASSECS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

15 Analyse d'impact de la sécheresse sur les cours d'eau

CANTAL

Au cours de l'année 2022, le Cantal a fait face à une météorologie difficile comprenant des périodes de fortes chaleurs et des précipitations inférieures à la normale et irrégulières, ce qui a impacté les cours d'eau du département et entraîné des baisses de débits ainsi que de nombreux assecs. La période a été particulièrement longue, le 1er arrêté préfectoral de limitations de usages a été pris le 25 mai, le dernier le 15 novembre, avec validité jusqu'au 30 novembre.

La fédération a réalisé une synthèse afin d'évaluer l'impact de cette sécheresse sur les cours d'eau. L'évaluation du linéaire de cours d'eau en assec ou en rupture d'écoulement est complexe à réaliser, une visite de terrain de l'ensemble des 11 000 km de ruisseaux et rivières du Cantal est impossible. L'état des lieux est donc basé sur une synergie des observations des bénévoles des AAPPMA du Cantal, des techniciens rivières ou



zones humides présents sur le département, des techniciens de la Fédération, il tient aussi compte des informations du réseau ONDE.

Une carte des assèchements des cours d'eau a pu être réalisée, mettant en évidence l'importance du phénomène sur le bassin de la Dordogne.

Ce document permet aussi de rappeler l'incidence d'un étiage sévère sur la qualité de l'eau et les populations piscicoles. Il a pu être diffusé aux structures GEMAPI et intervenant dans la gestion des milieux aquatiques du département ainsi qu'aux AAPPMA. Il est intégré au bilan de la sécheresse dressé par les services de l'Etat.

PRÉDATION ET LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

24 Lutte contre la prédation du grand cormoran sur les populations piscicoles

DORDOGNE

Depuis 30 ans, nous avons constaté l'expansion du cormoran dans notre département avec des populations en augmentation régulière et de fait une prédation des poissons très importante surtout en milieux clos.

Avec le conseil départemental de la Dordogne (propriétaire des sites), suite aux vidanges des plans d'eau, il a été implanté au sein de ceux-ci des cages de protection contre les oiseaux piscivores.

Ces cages parallépipédiques d'environ 150 m² sont construites avec des piquets de bois



imputrescible d'une hauteur de 1,50 et recouvertes latéralement et sur le dessus par du grillage et/ou filet à grosses mailles.

Ces cages permettent aux poissons de petites et moyennes tailles de s'abriter dans cette structure, hors de portée des prédateurs.

Deux plans d'eau en sont déjà équipés (le lac de Gurson et la base de loisirs de Rouffiac). Il est envisagé de poursuivre cette action sur les autres plans d'eau départementaux et notamment pour l'année 2023 sur celui de Saint-Estèphe.

PRÉDATION ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

32 Préservation d'une population d'écrevisses à pattes blanches

GERS

Après 8 années, la dernière tranche de travaux a été finalisée en 2022. Après avoir constaté que le ruisseau abritait la plus importante population d'écrevisses à pattes blanches connue actuellement dans le département, un projet a été élaboré afin de mettre en défens le ruisseau sur la partie colonisée par les écrevisses.

Les principales pressions sur le cours d'eau étaient le piétinement du bétail pour s'abreuver et un passage à gué où transitaient le bétail et les engins agricoles. L'objectif était donc d'aménager différents points d'abreuvement pour que l'élevage perdure sur le bassin versant et de stabiliser le passage à gué pour éviter toute dégradation du milieu et de la qualité de l'eau. Un long travail de concertation, en partenariat avec l'ADASEA du Gers, a été mené avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Grâce aux leviers financiers de l'Agence de l'Eau



Adour-Garonne et du plan France Relance Biodiversité, plusieurs types de travaux ont été réalisés : 4 descentes aménagées sur le cours d'eau, réhabilitation de 3 mares pour l'abreuvement du bétail, installation de 3 bacs gravitaires, stabilisation du passage à gué et création d'une passerelle pour le franchissement du ruisseau par le bétail.

La formation pour adultes du CFPPA de Mirande a contribué au projet et a mis la « touche finale » en clôturant les derniers endroits accessibles au ruisseau. Ce projet démontre qu'il est possible de maintenir une activité économique rurale d'importance avec la préservation de forts enjeux environnementaux.

46 Lutte contre l'impact de l'Ecrevisse de Californie sur les populations d'écrevisses autochtones

LOT

Les invasions biologiques par les espèces exotiques envahissantes constituent un fléau mondial dont la gestion est complexe. Concernant les écrevisses, une espèce s'avère particulièrement problématique vis-à-vis des taxons autochtones : l'Ecrevisse de Californie- *Pacifastacus leniusculus*. La lutte contre cette espèce a fait l'objet de diverses méthodes de gestion. A ce jour, le protocole idéal n'est pas encore trouvé.

Dans le département du Lot, le ruisseau de Rivalès abrite une population fonctionnelle d'écrevisses à pattes blanches. L'arrivée nouvelle de *P. leniusculus* crée une zone de contact, en aval du ruisseau, où co-existent les 2 espèces. Pour stopper la remontée de l'écrevisse non-indigène, une stratégie de cloisonnement migratoire par la mise en place de seuils bloquants constitue une première en France



et suscite l'intérêt de nombreuses structures. Cette opération s'accompagne d'opérations de piégeage/destruction et d'un suivi global interannuel. Une analyse d'individus menée par le LDA39 a révélé l'absence d'aphanomycose, maladie susceptible de détruire une population en quelques semaines. En l'absence de cette maladie, la fédération, en partenariat avec le SMBVCG et le Département du Lot, a contacté le bureau d'études Saules et Eaux afin d'établir une stratégie de sauvegarde de l'APP. Pour estimer la taille des populations sur le Rivalès, une CMR a été réalisée en Juillet 2020. En parallèle, des travaux ont été menés par la fédération et ses partenaires. 2 ans après, l'objectif de ce rapport est de présenter l'évolution des effectifs des 2 espèces par zone et par année.

RESTAURATION D'HABITATS

48 Etude de la restauration morphologique du ruisseau du Tombatou

LOZÈRE

Depuis plusieurs années, la fédération de la Lozère conduit des opérations de fédération hydromorphologique de cours d'eau. En 2022, pour la troisième fois, nous avons été sollicités pour étudier la possibilité de retracer un cours d'eau situé en haute-Margeride. L'analyse des anciennes photographies avaient montré que son tracé avait été modifié avant les années 60. Une expertise terrain a été menée pendant la période estivale sur différents volets : suivi piscicole, invertébré aquatique, relevé floristique du secteur et de la topographie sur le tronçon à étudier et sur des secteurs de référence en amont et en aval.



Ces relevés terrains ont permis de bien caractériser la zone et les objectifs de la restauration. Ensuite, l'étude hydraulique a permis de caler le nouveau remodelage des berges.

Après validation de la part de l'agriculteur et des services de l'Etat, le dossier réglementaire a été rédigé. La phase travaux prévoit de faire reméandrer plus de 120 mètres de cours d'eau et permettront à la fois de restaurer la continuité écologique mais également de rétablir les connexions hydrauliques entre le cours d'eau et sa zone humide associée.

64 Restauration d'une frayère à Brochet Aquitain

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Bien que le département soit essentiellement salmonicole, le brochet est présent dans les zones de saligue (boisement alluvial) des parties aval des gaves, des nives et dans les barthes de l'Adour et de ses affluents, sur les parties basses.



La découverte du brochet Aquitain en 2014 par le Muséum d'Histoire Naturelle a poussé la Fédération à investiguer ces zones afin de vérifier la présence de l'espèce. Malheureusement, en raison de la dégradation des milieux et des déversements de brochets commun il ne reste plus que quelques poches d'individus de brochets Aquitain dans des milieux très isolés.

En partenariat avec le syndicat Mixte du Gave de Pau, la Fédération et les AAPPMA œuvrent pour préserver ces dernières populations. Chaque année des chantiers de restauration voient le jour afin de maintenir voire d'améliorer les habitats naturels fortement menacés par le manque de



dynamisme du gave (déconnexion des zones de saligue-incision du gave-perte de mobilité).

En 2022 un petit bras du gave transformé en tonne de chasse, sur la commune de Siros, a été agrandi et reconnecter à des poches d'eau adjacentes afin de favoriser le maintien et le développement de la population présente. Un plan de gestion des dernières saligues est en cours de rédaction afin de multiplier ces travaux et d'essayer de reconnecter les populations entre elles.

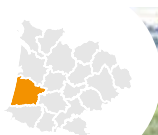
RESTAURATION D'HABITATS

40 Restauration d'une zone d'expansion de crue et de reproduction piscicole sur le fleuve adour

LANDES

Le projet poursuit 3 buts principaux pour un montant total de 116 000 € :

- La restauration d'une zone d'expansion pour une crue normale de l'Adour,
- La restauration d'une zone humide pour la reproduction des espèces piscicoles,
- La restauration du matelas alluvial de l'Adour par apport de granulat pour la reproduction notamment de la Grande Alose et de la Lamproie Marine.



ETUDE ET SUIVI DES POPULATIONS PISCICOLES

33 Premiers signes d'amélioration de la qualité du peuplement piscicole de la Saye

GIRONDE

Comme de nombreux cours d'eau en Gironde, la Saye a connu des curages & recalibrage de grande ampleur dans les années 80. Ces travaux ont agrandi le lit de la rivière et diminué les vitesses de courant, augmentant la température de l'eau et accélérant la sédimentation du sable notamment. De nombreux moulins, aujourd'hui non utilisés, créent de plus une succession d'obstacles à la continuité écologique. Ainsi l'état écologique de la Saye est mesuré en 2019 comme médiocre.

Le peuplement piscicole est composé d'au moins 27 espèces différentes dont principalement l'anguille, le brochet aquitain, le chevesne, le gardon, le goujon, la loche franche, la perche, le vairon ou la vandoise. Il est de qualité moyenne avec :

- Des densités trop élevées en espèces piscicoles caractéristiques des eaux lentes ;
- L'absence ou le déficit en espèces d'eaux vives attendues en l'absence de perturbation, comme le chabot ou la vandoise rostrée ;
- Une faible densité voire l'absence de certains migrateurs comme la lamproie marine ou la

lamproie fluviatile.

Depuis 2018 le Syndicat Mixte d'Aménagement (SMA) de la Saye, du Galostre et du Lary mène des travaux qui permettent de resserrer le lit du cours d'eau et donc de diversifier les écoulements en créant une succession de zones de radier/mouille.

Grâce au réseau de pêches scientifiques de la fédération, on observe globalement sur la Saye une amélioration de l'état des peuplements piscicoles :

- Les chabots âgés de plus d'un an témoignent d'une amélioration franche de l'habitat et de son attractivité pour cette espèce.
- L'augmentation de la densité d'anguille au niveau des banquettes minérales.
- La vandoise rostrée, espèces d'eaux vives, et la densité en espèces d'eaux lentes diminue, signes d'une amélioration de la diversité des écoulements et des habitats.
- L'amélioration de l'état global des peuplements situés en aval des anciens ouvrages bloquant, avec une baisse des densités de certaines espèces d'eaux lentes et tolérantes à des conditions physico-chimiques difficiles, comme la perche soleil et le pseudorasbora.



ETUDE ET SUIVI DES POPULATIONS PISCICOLES

65

Evaluation de l'aménagement d'abris piscicoles dans la Neste d'Aure

HAUTES-PYRÉNÉES

Après la thermie, l'habitat physique est une composante majeure structurant les abondances de truites. L'aménagement d'abris dans le but d'accroître la « capacité d'accueil » est une des meilleures actions pour augmenter le nombre de truites d'un cours d'eau ou d'un secteur de cours d'eau, d'autant plus si ces derniers sont jugés déficitaires en habitat.

Partant de ce principe, en 2017, la Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées et l'AAPPMA d'Arreau, a décidé d'aménager des abris piscicoles dans un secteur de la Neste d'Aure qui en était particulièrement peu pourvu. Ces aménagements ont nécessité 150 tonnes de blocs pour former



une quarantaine de complexes d'habitats sur 700m de rivière. Quelques années plus tard, c'est l'heure du bilan. L'objectif de cette étude est donc d'évaluer l'utilisation des abris piscicole par les truites, de faire un état des lieux des aménagements et d'en tirer des enseignements pour de futures actions. Pour cela, chaque abri a fait l'objet d'un échantillonnage par pêche électrique et de différentes mesures destinées à les caractériser.

Une relation a pu être démontrée entre surface de caches et nombre de truites. Mais les surfaces d'abris créés par ces aménagements ne semblent finalement pas à la hauteur des moyens mis en œuvre. Pour autant, ils diversifient un secteur de Neste qui en avait bien besoin.

47

Etude des tendances temporelles de populations piscicoles

LOT-ET-GARONNE

Dans le cadre de la mise à jour du PDPG, la fédération a souhaité mener une analyse statistique de l'évolution du peuplement piscicole du département à partir de sa base de données pêches. Pour ce faire, 483 pêches électriques « complètes » et 81 pêches électriques partielles « par points », réalisées sur l'intervalle de temps 1994-2022, ont été retenues. Comme les stations n'ont pas été suivies de façon similaire temporellement, elles ont été regroupées en fonction de leur méthode d'échantillonnage et sur la base du modèle biotypologique de Verneaux (avec le calcul des NTT), afin de permettre une comparaison des résultats dans le temps. Les tendances temporelles et périodiques ont été observées par guildes d'espèces et par espèces « repères » pour l'ensemble des stations appartenant à un même NTT. Reflétant la variabilité du contexte environnemental, il n'a pas été possible de faire ressortir de tendance



globale à l'échelle du département : mise à part des densités piscicoles plus importantes entre 2008 et 2016, les stations de typologies différentes n'ont montré aucune tendance commune. Les résultats apportent en revanche des éléments intéressants qu'il conviendra d'analyser dans le détail et à une échelle plus réduite. Au-delà des résultats écologiques, nous avons mis en lumière l'importance du plan d'échantillonnage (période, station, conditions et fréquence d'échantillonnage, matériel, réglages, etc.) pour répondre à une question précise et de l'indispensabilité de l'expertise technique dans l'analyse des résultats. Il est préconisé pour améliorer l'analyse, de mener un suivi temporel par station et de prendre en considération des variables explicatives, notamment en tirant mieux profit du réseau de suivi thermique de la fédération.

ÉTUDE D'IMPACT & DIAGNOSTICS DE L'ÉTAT DES MILIEUX

09

Zoom sur l'Aujolle pour comprendre le lien entre effondrement de la population de truite fario et PKD

ARIÈGE

Afin de déterminer quelles actions pouvaient être menées en accompagnement du Syndicat de rivière (SMBVA) dans ses missions, l'Agence de l'Eau a constitué un groupe de travail incluant la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et l'ANA-Conservatoire des Espaces Naturels d'Ariège : le choix s'est porté sur l'Aujolle, affluent de l'Arize dont le suivi biologique de la Fédération montre un effondrement de la population de TRF avec présence de la PKD. Ont été étudiés les aspects : lit majeur et rive, lit mineur et berges, ripisylve, sanitaires en lien avec l'élevage présent sur le bassin.

Les cours d'eau parcourus montrent tous un déficit



de mise en défend des berges et du lit mineur et un abreuvement systématique depuis les lits mineurs des ruisseaux. L'origine du colmatage du lit par les particules fines est en grande partie favorisée par le piétinement des berges et du lit mineur de l'Aujolle et de ses affluents. En matière de bactériologie, l'ensemble des prélèvements présentent des résultats très supérieurs aux préconisations. Le risque bactériologique inhérent à l'abreuvement est très grand du fait de la quantité de déjections dans l'eau permises par la divagation du bétail dans le lit mineur. En outre, ces apports organiques sont favorables au développement des colonies de bryozoaires, animaux qui abritent le parasite de la PKD

Des actions ont été préconisées au Syndicat de Rivière qui prévoit la mise en œuvre d'une animation territoriale dès 2023.

12

Etude de l'influence thermique des retenues

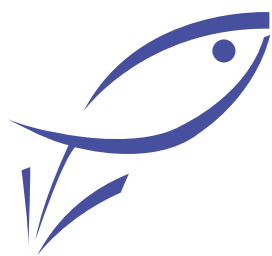
AVEYRON

Face aux impacts de la sécheresse de 2022, le monde politique et les lobbyistes s'emparent aujourd'hui du sujet de l'eau. A celui-ci se greffe bien évidemment celui des retenues. Dès 2017, l'Office Français de la Biodiversité a choisi 8 porteurs de projet pour étudier les perturbations provoquées par le cumul de retenues sur un cours d'eau ou un bassin versant. La Fédération de l'Aveyron, en consortium avec 2 syndicats de rivière et 1 bureau d'étude, s'est penchée sur l'influence thermique des retenues. Une approche statistique met en évidence une variation entre 2°C et 5°C à l'aval des retenues. Plus la température amont retenue est fraîche et plus l'intensité de perturbation sera forte. La propagation de cet effet retenue sera maximale sur environ 500m à 1km. Avec la présence de retenues en série, distantes de moins de 500m à 1km, un impact cumulé se produit. Cela décale l'effet retenue plus en aval sur le réseau hydrographique et aboutit à une



température de l'eau de plus en plus élevée, tendant vers la température de l'air. L'étude définit des valeurs guides thermiques qui permettent d'évaluer l'impact cumulé des retenues, valeurs qui n'étaient pas définies et pourtant très importantes. Au-dessus de ces valeurs guides, le cours d'eau bascule dans un état impacté thermiquement. L'intérêt de ces valeurs guides repose sur le fait qu'elles reflètent des classes d'impact (ici thermique) et ne se limite pas à un niveau de pressions, qui reflète un degré d'équipement. L'année d'étude n'influencera pas les indicateurs. Ceux-ci ont été confirmés au cours de 3 années présentant des contrastes thermiques. La démarche en 2 échelles spatiales (retenue ou projet et bassin versant) d'une étude d'impact se retrouve, et est affinée par des échelles spatiales intermédiaires. Pour plus de détail sur le sujet, les personnes intéressées pourront retrouver l'ensemble des résultats dans les rapports sur le site internet de la fédération.

Photo page suivante →



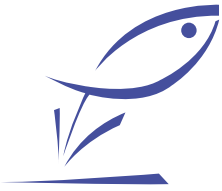
Les fédérations, des structures associatives régies par la loi 1901 et reconnues d'utilité publique

Les fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont chargées d'une mission d'intérêt général ayant pour objet :

- › Le développement de la pêche amateur
- › La mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir pêche
- › La mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole, la protection des milieux aquatiques
- › La collecte de la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)



Etude de l'influence thermique des retenues
© FDAAPPMA 12



UNION BASSIN
PÊCHE
ADOUR GARONNE

UFBAG

**44, Cours du 9^{ème} de ligne
47000 AGEN**

**ufbag@orange.fr
05 53 66 16 68**

www.ufbag.fr

Edition soutenue par

